Audrey Azoulay rappelle l'engagement du gouvernement à défendre les principes fondateurs de la loi de 1881

**
**

Audrey Azoulay a réuni, le 3 octobre 2016, la troisième édition de la conférence annuelle des éditeurs de presse. Cette instance de débat, prévue par le décret du 13 avril 2012, a été l'occasion d'un échange avec les organisations professionnelles, les dirigeants des titres de presse, ainsi que les représentants de la filière de distribution, afin d'établir un diagnostic de la situation des entreprises et du soutien public au secteur. Audrey Azoulay a profité de cette occasion devant tous les acteurs de la presse réunis, pour se prononcer sur les amendements déposés dans le cadre du projet de loi Egalité et citoyenneté, dénoncés, vendredi 30 septembre, dans un communiqué commun par tous les syndicats professionnels. La ministre a tenu à rappeler l'engagement du gouvernement à défendre les principes fondateurs de la loi de 1881 sur la liberté de la presse et à conforter le régime juridique protecteur du droit de la presse en France. Sans pour autant nier la nécessité de trouver un moyen de répondre au flot de messages de haine qui se déverse sur internet.(v. la Tribune de Basile Ader)Lors de cette conférence, la ministre a présenté aux éditeurs le bilan détaillé des aides à la presse en 2015. Elle a souligné l'importance du soutien de l'Etat à la presse qui, en 2017, va augmenter de 5 M€ pour un montant total de 261,9 M€ s'agissant des aides directes.La ministre est également revenue sur l'évolution des aides à la presse pour répondre aux besoins du secteur grâce :- au renforcement des aides du Fonds stratégique pour le développement de la presse ; - à la création du nouveau Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation, doté de 5 M€ en 2017 ; - et à l'extension de l'aide au pluralisme de la presse locale sans conditions de périodicité, jusqu'aux trimestriels.La ministre a réaffirmé le principe de la conditionnalité des aides. Des conventions cadres seront signées d'ici la fin de l'année entre l'État et les entreprises ou groupes de presse aidés, afin de marquer leur engagement dans des démarches de progrès sur plusieurs thématiques d'intérêt collectif comme le photojournalisme, l'éducation aux médias ou l'égalité entre hommes et femmes.